

Santé publique: programme d'action communautaire 2003-2008

2000/0119(COD) - 12/12/2001 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Antonios TRAKATELLIS (PPE-DE, GR), le Parlement européen s'est largement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Il prône en particulier l'augmentation du budget du programme à hauteur de 380 mios EUR au lieu des 280 mios EUR proposés par le Conseil. D'autres amendements approuvés en commission au fond ont également été repris notamment ceux qui soutiennent l'amélioration de l'efficacité et de la cohésion des programmes de santé, ceux visant à clarifier les objectifs généraux du programme et ceux portant sur les mesures visant à combattre les maladies transmissibles en Europe et en Europe de l'Est.